

Conseil de Paris

Séances des 17, 18 et 20 novembre 2014

Vœu proposé par l'exécutif et les élus de la majorité municipale relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire

Considérant la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République qui a fixé comme objectif de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France,

Considérant que la politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Considérant la nécessité, au niveau parisien, de réviser la carte de l'éducation prioritaire, puisque celle-ci ne correspond plus, dans un certain nombre de cas, aux réalités sociales et scolaires,

Considérant que la définition de cette carte est une prérogative et une responsabilité de l'Etat,

Considérant que le renforcement du lien entre le collège et les écoles est une nécessité reconnue de manière à affecter les moyens adéquats tout au long des parcours éducatifs,

Considérant que la préservation ou le renforcement de la mixité sociale tant au niveau des écoles que des collèges est un objectif essentiel sur lequel la Ville et l'Académie de Paris travaillent en commun depuis de nombreuses années notamment par le biais de la sectorisation scolaire,

Considérant que la méthodologie initiale, qui consistait à définir les bassins d'éducation prioritaire en partant du collège et en y agrégeant l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires dont le flux majoritaire d'élèves relève de son secteur de recrutement abouti à des incohérences en fléchant des moyens spécifiques vers des écoles dont la situation ne relève objectivement pas de l'éducation prioritaire et en excluant certaines devant objectivement en bénéficier.

Considérant que ces incohérences doivent être impérativement corrigées pour prendre en compte la réalité propre de chaque école et de son territoire,

Considérant la nécessité de rendre plus cohérent ce travail de redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire avec celui mené par le Ministère de la Ville sur la géographie des quartiers politique de la Ville.

Considérant la volonté affichée de l'Académie de Paris de poursuivre la discussion avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés.

Les élus de la majorité du Conseil de Paris émettent le vœu :

.

- Que la nouvelle proposition de carte de l'éducation prioritaire tienne compte des indicateurs sociaux propres à chacune des écoles et à chacun des collèges ainsi que des réalités sociologiques des quartiers dans lesquels ils sont implantés ;
- Que la nouvelle proposition de carte de l'éducation prioritaire coïncide davantage avec la nouvelle carte prioritaire de la Politique de la Ville ;
- Que le Rectorat de Paris rende public les critères objectifs et les indicateurs sociaux retenus pour la construction de sa proposition aussi bien pour les écoles que pour les collèges;
- Que le Rectorat de Paris propose des mesures transitoires permettant d'accompagner la sortie du dispositif des écoles dont la situation ne relève légitimement plus de l'éducation prioritaire et qui ne remettent pas en cause les projets construits et portés par les équipes pédagogiques;

